

SYNDICAT APICOLE DU VAL D'OISE Affilié à L'Union Nationale de l'Apiculture Française

Nom et prénom :



Date:

Appel de cotisation adhérent année 2017

Attention : pour être valable, ce document doit être soigneusement rempli de façon lisible et complet

Adresse complète :	
Téléphone : Email :	
Nombre de ruches et ruchettes : N° Apiculteur (NAPI) :	
L'adhésion ne pourra pas être prise en compte si l'un des deux derniers renseignements manque, sauf pour ceux qui n'ont pas encore de ruches. ATTENTION: la déclaration du ne ruches lors de la souscription à l'assurance, doit correspondre au nombre de ruches déclarées DGAL. En cas de différence entre les deux, l'assurance applique un calcul à la proportionnelle pénalisant, lors du remboursement (en cas de sinistre).	ombre de auprès de la
Cotisation syndicale de base : La cotisation de base comprend l'adhésion au SAVO 11 € (y compris l'écotaxe et juridique), l'adhésion UNAF 1 €, la revue "Abeilles et Fleurs" pour l'année entière à 27 €, l'accès au rucher école de Pierrelaye et le prêt gratuit d'ouvrages de la bibliothèque du syndicat.	39,00€
Cotisation GDSAIF (facultative mais obligatoire si vous souhaitez commander des lanières) :	13,00 €
Droit d'inscription : Pour tout nouvel adhérent, est payable seulement la 1 ^{ère} année .	8,00€
Assurances, choisir entre l'une des quatre formules :	
 Formule 1 : Responsabilité civile (280€ de franchise) et protection juridique 0,08 € par ruche ou ruchette – 280 € de franchise (exemple : vous avez 12 ruches et ruchettes. La cotisation est de 0,08 € X 12 = 0,96 €) 	€
Formule 2 : formule 1 (280€ de franchise pour le RC) + incendie (228€ de franchise) + catas. Naturelle (1140€ de franchise)	
- 0,44 € par ruche et 0,29 € par ruchette	€
(ex : vous avez 12 ruches et 2 ruchettes. La cotisation est de 0,44 € x 12 + 0,29 € x 2= 5,86 €)	€
 Formule 3 A: Multirisque : Responsabilité civile (franchise de 280€), protection juridique, Incendie (228€ de franchise), Evènement climatique (228€ de franchise), Catastrophe naturelle (1140€ de franchise), vols et détérioration (10% avec minimum de 200€) 1,35 € par ruche et 0,84 € par ruchette (exemple : vous avez 12 ruches et 2 ruchettes. La cotisation est de 1,35 € X 12 + 0,84 X 2 € = 17,88 €) 	, €
 Formule 3 B: identique formule 3 A avec un meilleur remboursement à la ruche ou ruchette 2,20 € par ruche et 1,52 € par ruchette 	, C
(exemple : vous avez 12 ruches et 2 ruchettes. La cotisation est de 2,20 € X 12 + 1,52 X 2 € = 29,44 €)	, €
Ceux qui souscrivent à l'assurance multirisque doivent remplir complètement, dater et signer <u>les 2 parties</u> du formulaire ci-joint et renvoyer au trésorier ce formulaire entier avec le présent bordereau.	
Total à payer par chèque à l'ordre du SAVO :	€

Envoyez cet imprimé, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du SAVO, à la trésorière : Mme Sylvie Charlot, 85 rue St-Jean, 95300 PONTOISE, avant le 31/12/2016

Signature: